

## CONCERTATION PLUiH : EXPOSITION PADD

### CONTEXTE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est la clé de voûte du dossier de Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH). Il définit les grandes orientations politiques retenues pour le développement futur des 29 communes de l'Agglomération sur l'ensemble des thématiques de l'aménagement du territoire (l'habitat, les transports et déplacements, le développement économique et commercial, l'agriculture, les risques et nuisances, l'environnement ...) et ce pour les 15 prochaines années. Il expose ainsi un projet de territoire adapté aux besoins et enjeux du territoire d'Annonay Rhône Agglo et aux outils mobilisables par la collectivité.

Puisqu'il fixe les grandes orientations qui seront ensuite déclinées réglementairement, le PADD doit être largement partagé. La loi prévoit d'ailleurs spécifiquement que les orientations du PADD fassent l'objet d'un débat au sein de chaque conseil municipal mais aussi en conseil communautaire. De plus, lors du vote de la délibération de prescription du PLUiH (conseil communautaire du 13 avril 2017), les élus d'Annonay Rhône Agglo ont validé la réalisation d'une exposition et il a été prévu que celle-ci porte justement sur les orientations du projet de territoire.

L'exposition a donc pour ambition de présenter le PADD à la population. Elle est conçue comme un document simple et concis, donnant une information claire aux citoyens et habitants sur le projet territorial. Elle reprend les mêmes éléments que ceux soumis aux débats dans les communes. Enfin, il a été souhaité par le Président que celle-ci soit installée au plus près de la population, c'est-à-dire dans chaque commune.

### CONTENU DE L'EXPOSITION

L'exposition permet tout d'abord d'expliquer ce qu'est un Plan Local d'Urbanisme intercommunal avec un volet Habitat : un document d'urbanisme « deux en un » (PLUi + PLH). Elle détaille également les différents éléments qui composent ce document ainsi que les modalités de son élaboration.

L'exposition permet ensuite de présenter le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) tel qu'il a été soumis aux conseils municipaux et cela grâce à un découpage par thématiques.

L'objectif de l'exposition est ainsi d'informer la population et de recueillir ses remarques sur le contenu du PADD, étape centrale de l'élaboration d'un PLUiH.

## **UNE ÉTAPE DE CONCERTATION**

L'exposition sur le PADD est une des étapes de la concertation prévue sur le projet de PLUiH. Les habitants seront invités à formuler des remarques sur le cahier joint à l'exposition.

**A cet effet, il sera important de bien mettre ce cahier en évidence et de mettre un stylo à disposition. Nous vous demandons également de bien vouloir photographier l'exposition une fois celle-ci mise en place, pour insertion dans le bilan de la concertation.**

Pour les prochaines étapes, une réunion publique aura lieu le 4 décembre 2018. Des permanences seront également organisées afin que les habitants puissent exprimer leurs demandes et remarques auprès des élus et techniciens en charge du projet.

Les habitants peuvent également formuler des remarques et demandes sur les cahiers de concertation mis à disposition dans chaque commune depuis mi-2017, ainsi que par courrier ou courriel.

En plus de la démarche de concertation, une enquête publique sera réalisée sur le projet du PLUiH. Elle permettra l'expression de chacun sur le projet abouti avant son approbation définitive.

## **INFORMATION DE LA POPULATION**

La population sera informée de la mise en place de l'exposition dans chaque commune d'Annonay Rhône Agglo par voie de presse.

**Il vous reviendra d'assurer l'affichage au sein même de votre commune. Un jeu d'affiches vous sera remis avec un bandeau vierge où vous pourrez indiquer le lieu et les horaires où les personnes pourront voir l'exposition.**

## **L'EXPOSITION**

L'exposition est composée de 6 totems recto/verso, soit 12 visuels.  
Les visuels sont numérotés afin que l'exposition puisse être installée dans l'ordre.  
En vue de dessus, l'installation de l'exposition se présente comme suit :